

# L'esclavage, le cruel héritage

De la moitié du XVII<sup>e</sup> à l'abolition de 1848, un million et demi d'Africains ont été déplacés dans les possessions françaises d'Outre-mer puis réduits en esclavage



Des esclaves lors de la récolte dans les champs de cannes à sucre en Guadeloupe. / PHOTO CAOM

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.**  
Liberté, Égalité, Fraternité.  
**Proclamation**  
Du GOUVERNEUR de la Guadeloupe.

CITOYENS,  
Il n'y a plus d'esclaves à la Guadeloupe.  
L'esprit de sagesse et de modération dont la population esclave a fait preuve méritait une récompense. Il n'a permis d'avancer le jour de la liberté.  
Après nos innombrables Conventions, contenant d'être modernes et sages! qu'ils s'élevaient par le travail, les hommes méritent, la religion, à toute la dignité d'homme libre!  
Qu'ils aident à rendre ce beau pays riche et florissant!  
Des mesures pour réprimer sévèrement le désordre et le vagabondage seront immédiatement arrêtées.  
Tous mes soins, tous mes efforts seront consacrés, dorénavant à obtenir pour les maîtres une légitime indemnité.  
VIVE LA RÉPUBLIQUE!  
Fait à l'Hôtel du Gouvernement, Basses-Terres, le 27 mai 1848.  
LAYRLE.

Par Marine Durand  
En 1966, l'État a décidé d'implanter à Aix les Archives Nationales d'Outre-mer. Zoom sur l'un de ses joyaux.

Des plans aquarellés de plantations, des rapports de médecins, des comptabilités de propriétaires d'esclaves... Aux Archives nationales d'Outre-mer, c'est la mémoire d'un million et demi de Noirs exploités par la France qui est conservée. Une mémoire à vif, encore douloureuse pour notre pays aujourd'hui, et pour tous les descendants d'esclaves de Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, et Saint-Domingue, réduits en esclavage de la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle à 1848.

"L'abolition n'est qu'un aboutissement, une infime partie d'une histoire qui comprend aussi la traite des Noirs et l'esclavage lui-même, deux domaines beaucoup plus vastes", souligne Jacques Dion, responsable scientifique de documents anciens. Face à l'immensité du sujet, le conservateur préfère évoquer par bribes, avec pudeur, les grandes étapes et témoins plus anecdotiques de l'esclavage, reconnu "crime contre l'humanité" depuis 2001.

► L'EXPLOITATION SUCRIÈRE, ARCHÉTYPE DE LA PLANTATION ESCLAVAGISTE

"L'esclavage est né de la nécessité de main-d'œuvre pour la nouvelle industrie sucrière". Le doigt de Jacques Dion suit l'alignement de cases, si petites qu'elles ne pouvaient guère contenir qu'un couchage rudimentaire, sur le plan aquarellé d'une plantation martiniquaise. Sur l'exploitation, où l'on retrouve les différentes étapes de la production, le planteur est roi, propriétaire à la fois des terres et des hommes qui y travaillent. "Des africains, car ils étaient censés mieux résister au climat tropical", ironise le conservateur.

Et chaque esclave étant un précieux outil de travail, c'est avec le plus grand soin que l'on réalise leur recensement, comme en atteste une fiche de comptabilité, issue des archives personnelles de descendant de maîtres. L'âge, le sexe, le matricule, ou encore les "observations générales" font face au nom attribué à chaque esclave, qui se réduit souvent à Nègre ou Nègresse.

► MARRONNAGE ET GRÈVE DES VENTRES

Sévèrement réprimée, la fuite des esclaves hors des plantations est appelée marronnage, à partir du mot espagnol *cimarron*, celui qui vit sur les cimes. Mais c'est le refus de reproduction de la part des femmes qui, en risquant de paralyser l'exploitation, avait un réel impact: "On n'a encore rien trouvé de mieux que la grève des ventres comme moyen de pression".

► LA TRAITE ILLÉGALE

Quand les archives viennent à manquer, c'est la mémoire du conservateur qui prend la relève, pour raconter le destin hors du commun des Ibos de l'Amélie.

En 1831, alors que la traite négrière a été abolie depuis plus de 15 ans au Congrès de Vienne, L'Amélie, qui transporte clandestinement un peuple du Nigéria, est pris en chasse par les navires français. "Immédiatement libérés sur les côtes de la Martinique, ces Ibos deviennent alors des "Noirs illégaux" sans statut officiel, ni livres, ni esclaves, un véritable cas juridique qui mettra sept ans à être résolu".

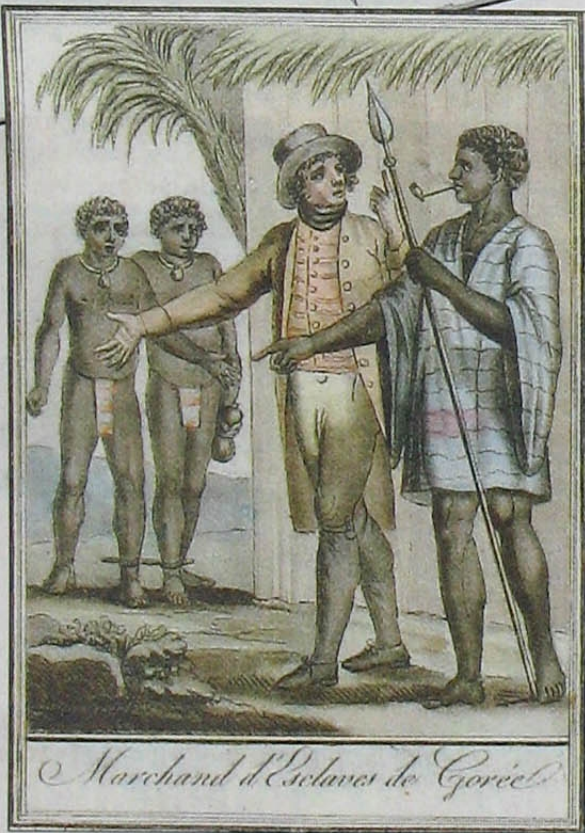
► "LA BLESSURE DU NOM"

Satan, Négrobar, Dément ou Comestible, ce sont quelques-uns des patronymes ridicules ou blessants qui ont été donnés aux nouveaux libres en 1848, au moment de leur affranchissement. Ce qui devait signifier l'entrée dans la citoyenneté devient alors signe héréditaire d'une origine servile. "On peut voir comment certains maîtres se sont vengés, juste avant de perdre définitivement leurs esclaves. Si je lis l'annuaire, je suis capable de repérer les descendants d'esclaves", s'exclame Jacques Dion.

Analysée dans le livre de Philippe Chanson "La blessure du nom", cette ultime humiliation est plus que tout, un symbole de l'héritage douloureux des colonies.

Pour aller plus loin. [www.archivesnationales.culture.gouv.fr/portail/oultre-mer](http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/portail/oultre-mer).

Ci-dessus, une fiche de recensement d'esclaves. Au-dessous, l'arrêté proclamant l'abolition de l'esclavage en Guadeloupe, faisant immédiatement suite au décret général d'abolition du 27 avril 1848. Ci-contre, une gravure représentant une vente d'esclaves, épisode de la traite négrière dont il existe encore très peu de documents d'archives.



/ PHOTO CAOM

## LES REPÈRES

**1794**: première abolition de l'esclavage, à l'initiative de Danton.

**1802**: Bonaparte rétablit l'esclavage et la traite.

**1815**: le congrès de Vienne, réunissant les grandes puissances européennes, abolit définitivement la traite négrière.

**27 avril 1848**: décret du Gouvernement provisoire qui abolit l'esclavage en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane et à la Réunion.

**1948**: l'article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme condamne l'esclavage.

**2001**: le Sénat adopte une loi "tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité".

**2004**: création du Comité pour la mémoire de l'esclavage.

**2006**: le 10 mai est retenu comme date pour la commémoration de l'abolition de l'esclavage en France métropolitaine.

## UN DOCUMENT, UN PERSONNAGE...

# Victor Schoelcher, une vie dédiée à l'abolition de l'esclavage

La dernière version du décret, juste avant sa publication, est conservée aux Archives d'Outre-mer.

L'écriture est là, sèche, précise, apposée dans la marge du décret historique d'avril 1848. Lorsqu'il met la dernière main au décret d'abolition de l'esclavage, Victor Schoelcher s'apprête à rendre leur liberté à plus de 250 000 esclaves des possessions françaises d'Outre-mer. Le document, original et unique, précieusement conservé dans son enveloppe parme, a été extrait des fonds de l'ancien ministère des colonies en 1986 pour venir enrichir les Archives nationales d'Outre-mer. Et c'est avec précaution que Jacques Dion manipule un des précieux témoins du plus ancien des "crimes contre l'humanité".

"On peut voir les dernières modifications apportées à la main par Schoelcher au texte rédigé



Jacques Dion conserve précieusement le décret d'abolition corrigé par Schoelcher. / PHOTO SERGE MERCIER

par la Commission d'abolition de l'esclavage. Le décret est daté d'avril 1848, et ce n'est que lorsqu'il paraît au Journal officiel, le 27 avril, qu'il entre réellement en application".

Né en 1804 à Paris, c'est lors d'un voyage à Cuba, en tant que représentant de l'entreprise familiale, que Victor Schoelcher découvre l'horreur de l'esclavage. De retour en France, il devient journaliste et décide de se consacrer à sa carrière politique, qui sera représentée par son combat pour l'abolition. En 1847, il rédige la "Pétition pour l'abolition complète et immédiate de l'esclavage", avant d'accrocher son action en tant que sous-secrétaire d'État à la Marine et aux colonies dans le gouvernement provisoire de 1848. Une commune de Martinique porte aujourd'hui son nom en signe d'hommage, ainsi qu'une de nos places aixois.